

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 35
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2020 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à des associations à caractère social est de 30 320 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement aux demandes de subventions afférentes, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2020.

S.O.S. AMITIÉ RÉGION DE CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

L'association dite S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne est affiliée à la fédération S.O.S. Amitié France, reconnue d'utilité publique.

Cette association assure la mise en place dans la région de Clermont-Ferrand Auvergne un service d'aide par téléphone au bénéfice des personnes confrontées, notamment à la solitude et à ses conséquences.

Ce service est à la disposition de tous 24 heures sur 24, 365 jours par an. Il est assuré par des bénévoles appelés «écouteurs », respectueux de la personne qui appelle, quels que soient ses origines, ses convictions et son comportement, et par là même, ils sont non directifs.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 42 080 euros.

En 2019, S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne a été subventionné à hauteur de 2 800 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies dans le cadre de la prévention du suicide et l'aide à toute personne en état de détresse.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 2 800 euros à S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne, au titre de l'année 2020.

BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE

L'association dite Banque Alimentaire Auvergne a pour but, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des associations et des organismes sociaux sur les quatre départements d'Auvergne.

Cette aide vise à promouvoir une alimentation de qualité et créatrice de lien, facteur de retour à une vie normale pour ces personnes.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 403 476 euros.

En 2019, la Banque Alimentaire Auvergne a été subventionnée à hauteur de 2 740 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour faire face aux problèmes de la faim sur l'agglomération clermontoise, plus particulièrement, et globalement sur l'Auvergne, par la collecte et la redistribution de surplus et de dons alimentaires.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 2 740 euros à la Banque Alimentaire Auvergne, au titre de l'année 2020.

AIDE EN GARE - SOS VOYAGEURS

L'association dite Aide en gare - SOS Voyageurs a pour but :

- d'accueillir dans son local en gare SNCF, toute personne en difficulté (voyageur ou non voyageur) ;
- de répondre aux besoins immédiats de ces personnes dans la mesure de ses possibilités, si nécessaire en liaison avec les institutions et les associations compétentes.

L'association adhère à la Fédération Nationale des SOS Voyageurs.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 4 320 euros en produits et 17 179 euros en charges.

En 2019, Aide en gare - SOS Voyageurs a été subventionnée à hauteur de 1 670 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour répondre aux besoins des voyageurs en difficultés.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 1 670 euros à Aide en gare - SOS Voyageurs, au titre de l'année 2020.

ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON – SECTION DU PUY-DE-DÔME

L'association dite Association Nationale des Visiteurs de Prison (A.N.V.P.) a pour but :

- d'aider moralement et matériellement les personnes incarcérées et leurs familles pendant la période de détention ;
- d'aider les personnes détenues à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération.

La section du Puy-de-Dôme met en œuvre les buts poursuivis par l'A.N.V.P. au Centre Pénitentiaire de Riom.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 3 250 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 210 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2019 une subvention de fonctionnement de 210 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 210 euros à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison - Section du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2020.

APF FRANCE HANDICAP DU PUY-DE-DOME

L'association dite Association des Paralysés de France (APF), désormais dénommée APF France handicap, a pour buts :

- la représentation, la défense et le soutien à titre collectif et individuel des personnes en situation de handicap et la lutte contre les discriminations ;
- l'action de groupe contre toutes les formes de discriminations dont sont victimes les personnes en situation de handicap devant toute juridiction ;
- la pleine et effective participation à la société des personnes en situation de handicap sur la base de l'égalité avec les autres ;
- l'amélioration de la réponse aux besoins, de la situation sociale et matérielle, de l'état de santé, à tous les âges de la vie, des personnes en situation de handicap ainsi que de leur famille et de leurs proches aidants ;
- la participation de tous aux actions visant à atteindre ces buts.

Reconnue d'utilité publique, l'APF France handicap est présente dans chaque département et dans chaque région.

Les missions d'APF France handicap du Puy-de-Dôme sont d'assurer une présence soutenue auprès de tous, de développer la vie associative, de revendiquer la participation sociale des personnes en situation de handicap et des familles, d'accompagner et de défendre, dans une approche individualisée, les personnes en situation de handicap et les familles.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 572 415 euros en charges et 289 781 euros en produits.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2017 une subvention de fonctionnement de 1 200 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 183 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 1 200 euros à APF France handicap du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2020.

LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES

L'association dite Loisirs et Solidarité des Retraités (L.S.R.) a pour but de répondre aux besoins sociaux des retraités, préretraités et toutes personnes en âge de la retraite.

Ces besoins sont extrêmement variés : rencontres, voyages, distractions, activités culturelles, activités physiques et sportives.

L'association adhère à la Fédération Loisirs et Solidarité des Retraités qui coordonne tous les L.S.R. de France. Cependant, chaque L.S.R. est indépendante et autonome financièrement (aucun lien de subordination).

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 19 138 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 350 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 350 euros à Loisirs et Solidarité des Retraités, au titre de l'année 2020.

SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE

L'association dite Le Secours Catholique Caritas France a pour but le rayonnement de la charité chrétienne. A cet effet :

- D'apporter, partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, tout secours et toute aide, directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires.
- D'assurer la représentation vis-à-vis des organismes similaires à l'étranger de tous groupements ou organismes français catholiques de secours.
- D'être l'interprète de leurs demandes, de faire connaître leurs besoins.
- D'être en France, et dans les pays d'expression française, l'organe de coordination de ces différents organismes répondant aux buts définis ci-dessus.
- De susciter et de favoriser la création d'œuvres de secours spéciales, d'en poursuivre le développement, d'en faciliter le fonctionnement et d'y participer éventuellement.
- De participer aux efforts faits sur le plan international en vue de l'organisation catholique de la Charité.

La délégation Cantal - Puy-de-Dôme est une délégation locale de l'association Secours Catholique Caritas France.

Le Secours Catholique Clermontois développe l'accompagnement global afin de lutter contre les causes de pauvreté avec ceux qui la vive. L'association accompagne aussi bien des personnes de droits commun que des migrants dans leur intégration à Clermont-Ferrand. Pour se faire, le Secours Catholique développe de nombreux outils au service de l'accompagnement global dont l'accueil et l'écoute inconditionnel, les permanences juridiques, l'aide aux démarches administratives, les ateliers collectifs de socialisation, les aides financières, l'hébergement spécialisé... Aujourd'hui, les équipes clermontoises accompagnent environ 200 foyers en simultané orientés par les travailleurs sociaux du Département ou du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Clermont-Ferrand.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 137 278 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2009, une subvention de fonctionnement de 1 000 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 1 000 euros à Secours Catholique Caritas France, au titre de l'année 2020.

CLUB VIVIANI

L'association dite Club Viviani a pour but d'organiser toutes les activités susceptibles d'améliorer le bien-être des personnes retraitées ou actives venant au Club et de susciter entre elles des rapports d'amitié et d'entraide.

Les activités principales du Club Viviani sont : jeux de sociétés, belote, tarot, scrabble, tricotage, couture, informatique et gymnastique douce...

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice de septembre 2019 à août 2020, est de 35 710 euros en charges et 32 700 euros en produits.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2019 une subvention de fonctionnement de 1 700 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 1 000 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 1 700 euros à Club Viviani, au titre de l'année 2020.

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES - DELEGATION DU PUY-DE-DOME

L'association dite Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques a pour but de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

Au sein de la délégation du Puy-de-Dôme, les bénévoles se relaient auprès des familles afin de les aider à sortir de l'isolement et à faire face à la maladie (schizophrénie, bipolarité, dépressions sévères, psychoses graves et troubles obsessionnels compulsifs).

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 32 300 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 3 000 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 1 300 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 3 000 euros à l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques - Délégation du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2020.

SYSTEME D'ÉCHANGE LOCAL DE CLERMONT-FERRAND

L'association dite Système d'Echange Local de Clermont-Ferrand (SEL de Clermont-Ferrand) a pour but de promouvoir les solidarités dans le cadre du développement local, grâce à des

échanges multilatéraux de savoirs, de biens, et de prestations de services de voisinage. Ces échanges sont effectués de gré à gré, entre les adhérents, selon les offres et demandes de chacun.

L'association est gérée par un collectif de 3 membres.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 950 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 300 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 300 euros à Système d'Echange Local de Clermont-Ferrand, au titre de l'année 2020.

VIVRE

L'association dite VIVRE a pour but :

- de soutenir, d'animer la vie sociale et relationnelle de personnes adultes rencontrant d'importantes difficultés sur le plan psychologique ;
- de proposer des logements leur permettant d'accéder à une certaine autonomie ;
- d'organiser par tous les moyens appropriés des actions d'enseignement et de recherche scientifique.

Les résidents sont logés dans des studios et appartements dans la ville de Clermont-Ferrand. Ils sont suivis par une équipe pluridisciplinaire.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 51 800 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 1 500 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 1 300 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 1 500 euros à VIVRE, au titre de l'année 2020.

JONATHAN PIERRES VIVANTES ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME

L'association dite Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme a pour but l'entraide bénévole morale, spirituelle pour ceux qui le désirent, et la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés, conformément aux orientations définies par l'Association Nationale «Jonathan Pierres Vivantes» dont le siège social est à Paris. Cette entraide peut aussi s'adresser aux frères et sœurs d'un enfant décédé.

L'Association Nationale ainsi que ses associations locales sont reconnues d'utilité publique par un décret du 1^{er} juillet 2014.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 5 900 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 300 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 100 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 300 euros à Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2020.

ADFI AUVERGNE

L'association dite A.D.F.I. Auvergne « Association pour la Défense des Familles et de l'Individus victimes de mouvements sectaires » a pour but de prévenir et de défendre les familles et l'individu contre les pratiques exercées par des groupes, mouvements ou organisation à caractère sectaire, totalitaires et qui, quelles que soient l'appellation et la forme sous laquelle elles sont mises en œuvre, portent gravement atteinte aux Droits de l'Homme et aux Libertés fondamentales définies par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'A.D.F.I. Auvergne est membre de l'Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et de l'Individu victimes des mouvements sectaires (UNADFI), reconnue d'utilité publique.

Son activité se traduit par la mise en place d'un centre d'accueil, de documentation et d'information sur les mouvements sectaires au service de toute personne qui se trouve confrontée à ces phénomènes. Le monde des dérives sectaires va croissant, générant de plus en plus de ravages collatéraux et de problèmes préoccupants, tant psychologiques que financiers.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 15 802 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 300 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 200 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 300 euros à A.D.F.I. Auvergne, au titre de l'année 2020.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS

L'association dite Association Départementale des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins a pour but :

- de grouper les veuves et les veufs pour créer entre eux un esprit d'entraide mutuelle en dehors de toute considération politique, religieuse ou sociale ;
- d'aider les veuves et les veufs à faire face à leurs devoirs et à leurs charges ;

- d'assurer la représentation des intérêts des veuves et des veufs auprès des pouvoirs publics du Département.
- de donner à la Fédération des Associations de Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins (FAVEC) une assise solide dans le Département du Puy-de-Dôme afin d'augmenter son influence et son autorité auprès des pouvoirs publics nationaux.

Ils informent, accompagnent et défendent les droits des veuves et des veufs. Ils sont à l'écoute et accueillent tous les cas dans le travail du deuil.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2020, est de 4 515,29 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 500 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 500 euros à l'Association Départementale des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins, au titre de l'année 2020.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 9 OCT. 2020

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Politique Sociale
et à l'Inclusion des personnes âgées
et en situation de handicap,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nicaise JOSEPH'.

Nicaise JOSEPH.

